



**L'ACTION DES NOUVELLES CONJOINTES ET
DES NOUVEAUX CONJOINTS DU QUEBEC
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2019-2020**



***Au service des conjoints vivant une
rupture conflictuelle !***



Table des matières

Le mot du président	3
Le mot de la directrice-fondatrice	3
Les administrateurs du conseil d'administration	4
Les assemblées des membres	5
ANCQ	6
La mission.....	6
Nos valeurs.....	6
Nos objectifs.....	6
Manifestation de la défense collective des droits Éducation populaire autonome	7
Analyse politique non partisane	9
Consultation publique sur les droits de la famille	12
Mobilisation sociale	14
Par notre présence dans différentes associations :.....	15
Le rayonnement national-international.....	16
Représentation	17
Services aux membres	18
Œuvre charitable.....	19
Domaine administratif	19
Gouvernance :.....	19
Communication :.....	20
Administration.....	21
Conclusion	21



Le mot du président



Papa de deux grands garçons, j'ai cassé mon idéal de famille nucléaire en 2017 par obligation de survie. L'ANCQ en général, et Lise en particulier, m'ont conseillé lors de ma séparation. J'ai constaté les périls auxquels font face les nouveaux conjoints et les nouvelles conjointes dans la reconstruction d'une vie "d'après". J'ai surtout compris que j'avais croisé un ange. Et parce que le prochain papa en difficulté n'aura peut-être pas la même chance que moi, j'ai décidé de donner au suivant.

Louis-Gabriel Thibault, B. ING., président du C.A. depuis 2020, est diplômé au deuxième cycle en gestion de l'ingénierie. Il réalise des projets logiciels pour des organisations locales et internationales. Il se spécialise en logiciels de haute fiabilité et haute disponibilité. Louis-Gabriel est passionné par le travail en équipe et en particulier l'auto-organisation vers la performance.

Le mot de la directrice-fondatrice



Lise Bilodeau retraitée, greffière et secrétaire juridique, conférencière, co-animatrice à la radio, co-écrivaine, mère et mamy.

Le service aux autres l'a toujours interpellée. Elle est la fondatrice de l'ANCQ et elle assume la direction générale de l'organisme depuis les premiers jours de l'association en novembre 1999. Pilier de l'organisme, elle est très impliquée dans les nombreuses activités de nature caritative, médiatique, publique et politique. Son dévouement est constant. Excellente communicatrice, elle est très sollicitée par les médias et donne souvent des entrevues à la radio et à la télévision. Elle a participé à de nombreux documentaires.



Les administrateurs du conseil d'administration

ROGER BOUCHER
VICE-PRÉSIDENT

Roger Boucher est vice-président depuis 2008. Il est retraité, technicien en électronique et communication, père et grand-papa, et divorcé, ayant eu la garde des enfants. J'ai vu l'inquiétude qu'ils avaient lors des passages en cour. Je veux faire changer les choses pour que les enfants ne vivent pas des situations de ce genre.

ANDRÉ MARQUIS
TRÉSORIER

André Marquis est membre du conseil d'administration depuis 2020. Ses aptitudes en informatique sont un atout pour l'ANCQ. En plus de gérer son entreprise personnelle en informatique depuis 1997, il est aussi impliqué au niveau du taekwondo au Québec et siège sur trois conseils d'administration dans différents domaines.

LISSETTE COUTURE
ADMINISTRATEURE

Lisette Couture est infirmière à la retraite, maman au foyer et mamy qui s'occupe actuellement des enfants de son fils divorcé. Elle est active au sein de l'ANCQ depuis plusieurs années. Elle a, à cœur de faire évoluer la loi du divorce et le mieux-être des papas qui traversent cette dure épreuve.

MICHEL LABEL
ADMINISTRATEUR

Michel Label est un grand père de 75 ans, divorcé en 1990. Il a été agent de la paix pendant 23 ans, puis ensuite journaliste d'enquête pour différents journaux. Il a fait de l'accompagnement et de l'encadrement, diriger une équipe de superviseurs et d'intervenants pour un service d'échange de garde sans contact, et responsable de la sécurité. Pendant plus de 30 ans, il a témoigné dans divers procès et établis les procédures lorsque le tribunal confiait un usager à l'organisme.

LOUISE BOUDREULT
ADMINISTRATEURE

Louise Boudreault est préposée aux bénéficiaires veuve et grand-mère de 11 petits-enfants. Elle a été souvent impliquée comme bénévole lorsque l'on me le demandait. Elle a connu l'ANCQ par l'entremise de son conjoint et certaines amies qui lui relataient l'expérience de leur fils en situation de ruptures. Elle a décidé de s'impliquer auprès l'organisme qui fait un bon travail. Elle se soucie aussi des tout-petits pris dans ce tourment.

JACQUES VENDERSLYEN
ADMINISTRATEUR

Jacques Venderslyen est professeur à l'UQAM, suite à son arrestation non justifiée devant ses élèves de cours, et un divorce injuste, il a décidé de s'investir dans la cause de l'ANCQ pour obtenir un jour une plus grande justice



Les assemblées des membres

Assemblée du conseil d'administration

Mode électronique
16 décembre 2019

Assemblée du conseil d'administration

Mode électronique
10 janvier 2020

Conseil d'administration

Au point de service de L'Ancienne-Lorette
1625, Rue Notre-Dame, L'Ancienne-Lorette, Québec G2E 3B4
25 janvier 2020, 14 h 30



Assemblée générale annuelle des membres

Hôtel & suites Normandin, 4700 Bl. Pierre-Bertrand, Québec
11 mai 2019, 13 h 15

Assemblée générale spéciale des membres

Au point de service de L'Ancienne-Lorette
1625, Rue Notre-Dame, L'Ancienne-Lorette
25 janvier 2020, 13 h

Comité finance

10009 Rue Meredith, Québec, Québec
31 janvier 2020
28 février 2020
31 mars 2020
30 avril 2020



ANCQ

L'Action des nouvelles conjointes et Nouveaux conjoints du Québec est une association sans but lucratif regroupant au-delà de 1500 membres dans la province de Québec fondée et incorporée en 1999.

À l'origine, l'association était davantage préoccupée par la discrimination et les conditions de vie médiocres vécues par les amoureux des nouvelles conjointes qui devaient payer une pension alimentaire à leurs ex-épouses jusqu'à la mort, et des couples formés généralement d'hommes divorcés unis à une nouvelle conjointe, et qui désiraient refaire leur vie dans l'amour et l'harmonie et parfois même, avoir des enfants à l'intérieur de leur nouvelle union. Dans beaucoup de situations de séparation ou de divorce, l'acharnement simultané du système judiciaire et fiscal et d'une ex-conjointe, rendent la réalisation de ce rêve, soit un enfer à vivre, soit un projet irréalisable pour différentes raisons : harcèlement de tous genres, aliénation parentale, montant de pension alimentaire pouvant dépasser le revenu brut du créancier, violation systématique des droits de garde du père, déménagement volontaire dans le but de soustraire les enfants au père et ainsi augmenter les frais de ce dernier, violence physique exercée par l'ex-femme vis-à-vis de la nouvelle conjointe et de son ex-conjoint, ostracisme des enfants face à la nouvelle conjointe ... Nous avons presque tout vu dans ce domaine

La mission

L'Association des nouvelles conjointes et nouveaux conjoints du Québec Inc. s'est donné pour mission de défendre les droits des nouvelles conjointes, des nouveaux conjoints et des personnes en situation de séparation ou de divorce. Ceci dans le but d'améliorer le quotidien de tous les membres de la famille impliqués dans le processus d'une nouvelle cellule familiale.

Nos valeurs

La pensée juste
L'action pondérée
La justice
L'harmonie

La fraternité
L'entraide
La valorisation de l'autonomie
L'équité

Nos objectifs

Fournir une aide (écoute empathique, référence, rencontre) aux personnes et aux couples en situation de vulnérabilité lors d'une rupture;

Faire amender la loi sur le divorce pour:

- Obtenir la présomption de garde partagée (Pétition);
- Avoir droit à une retraite sans obligation alimentaire;
- Instaurer une procédure simple de révision de la pension alimentaire suite à une perte d'emploi, un accident ou une maladie (SARPA);

La valorisation de l'autonomie après une rupture en participant à des colloques sur le sujet;

Porter soutien et recommandations pour rencontrer les défis lors d'une rupture;

Transmettre de l'information par le biais de clinique ou colloque sur le syndrome de l'Aliénation parentale.



Manifestation de la défense collective des droits Éducation populaire autonome

L'organisme produit ou contribue à la production de documents d'information et de sensibilisation destinés à habiliter ses membres à agir ou à réagir au regard de certaines situations problématiques.

30-04-19	Pièce de Théâtre « Entre-Autres » joué par le Périscope
----------	---

Le collectif "Nous sommes ici" offre un théâtre documentaire percutant avec "Entre autres". La compagnie met cette fois-ci en lumière les citoyens de la ville de Québec pour questionner la dissonance des points de vue dans la société d'aujourd'hui, et surtout en saisissant l'origine. Née du désir de trouver la part d'humanité qui nous rassemble, cette création invite à comprendre ceux auxquels on ne peut s'identifier. Madame Lise Bilodeau a rencontré l'équipe et a accepté que son rôle soit joué afin de mettre en lumière les différentes problématiques liées à la séparation d'un couple.

D'abord créée lors d'un exercice pédagogique avec les finissant(e)s du Conservatoire d'art dramatique de Québec, l'auteur et metteur en scène Alexandre Fecteau donne une deuxième vie à cette production en souhaitant réapprofondir le potentiel artistique et citoyen de la démarche. Fraîchement diplômés, ces jeunes artistes dans la vingtaine, âge de fougues, de découvertes, de choix identitaires et d'appartenance, engageront un dialogue auprès de divers individus dans le but de déceler leurs véritables croyances, bien souvent cachées derrière des propos inconscients. Devant l'inconfortable réalité de ces convictions dérangeantes, comment expliquer ce qui motive de telles opinions ?





L'organisme organise des sessions ou des activités de formation, d'information et de sensibilisation à l'intention de ses membres ou du public en général et destinées à favoriser la prise en charge de situations problématiques : colloques, comités de travail, cafés-rencontres, tables rondes, forums, assemblées, etc.

28 entrevues radiophoniques accordées dans toutes les régions du Québec selon les thèmes journaliers. L'ANCQ est appelée pour les couvrir en ce qui a trait à son credo : les pensions alimentaires, les avocats, les gardes d'enfants, etc.

Voici quelques entrevues :

30-04-19 KYK-FM Simon Tremblay Région Saguenay		30-04-19 QUB Richard Martineau Région Montréal	
01-05-19 _10-06-19 CHOI Radio X Dominic Maurais Région Québec		16-05-19 QUB Sophie Durochers Région Montréal	
08-06-19 CHOI Radio X Roby Moreault Région Québec	13-05-19 93.3 FM Myriam Ségal Région Québec	13-05-19 98,9 Énergie Région Québec	16-05-19 Radio 96,9 Av Papa Région Lévis
			13-05-19 Radio-Canada Guillaume Dumas Région Québec

Articles de journaux

- 10-05-19 Parution Journal Le Soleil sur la consultation de la réforme du droit familial
- 10-05-19 Parution Journal Le peuple, La CAQ a-t-elle oublié les hommes ?
- 3 Parutions Dans le Journal Le peuple
 - Informations sur notre mémoire présenté en mai sur la réforme du droit familial
 - DPJ : La loi du « Qui gagne perd »

Émission de télévision :

Zone Franche

« *Est-ce que les hommes québécois sont en crise?* »





Analyse politique non partisane

L'organisme effectue des recherches ou des analyses ou contribue à l'analyse de situations problématiques.

FamillePointQuébec, organisme communautaire famille au rayonnement provincial, regroupement plus d'une centaine d'organismes, collabore à la réflexion favorisant l'action sociale de la famille et soutien tous les acteurs poursuivant le bien-être de tous dans une vision inclusive et conviviale.

L'activité de l'organisme la rencontre « Des PointsDeVue » regroupe des décideurs, des chercheurs et des experts terrains, les organismes communautaires pour leur permettre faire connaître leur analyse et leur expertise du thème de l'activité.

La collaboration de l'ANCQ à titre de co-organisateur sur la thématique « La réalité des pères d'aujourd'hui » a permis à :

- Noémie Lévesque, coordonnatrice de la Maison Oxygène de Québec de présenter l'étude du Regroupement pour la valorisation de la paternité : Retour sur l'étude La paternité au Québec : un état des lieux réalisée par Substance Stratégies.
- Guillaume Painchaud, médecin de famille, LMCC, CCMF, Psychothérapeute, B.Sc Physiothérapie, Professeur de clinique. En pratique médicale depuis 2000, il a débuté la psychothérapie en 2006, avec un intérêt marqué pour la santé des hommes. Il a parlé de la santé des hommes en général et le besoin de support des organismes qui les appuis.
- Lise Bilodeau, présidente-fondatrice de l'Action des nouvelles conjointes & nouveaux conjoints (ANCQ) et directrice présente la résilience des pères aujourd'hui. L'implication cruciale du papa dans le devenir du futur citoyen. Aujourd'hui, les pères sont davantage impliqués dans le processus de croissance de leur enfant et ces derniers démontrent un engagement profond, amoureux, et responsables envers leurs enfants.

Points DE VUE
INVITATION
à des conférences au sujet de

La réalité des pères d'aujourd'hui
Aujourd'hui, on parle de plus en plus d'équité parentale et de co-parentalité dans le meilleur intérêt de l'enfant. Les pères s'investissent davantage dans l'éducation des enfants. Quels sont les besoins des pères en 2017?

Date : 1^{er} mai 2017
Heure : 19 h à 21 h (accueil dès 18 h 30)
Lieu : Le Dauphin Québec
480, Rue Murray, Québec, QC G1M 3R1

NOS CONFÉRENCIERS :
Noémie Lévesque, coordonnatrice de la Maison Oxygène de Québec. Son intérêt sur l'égalité = La paternité au Québec : un état des lieux réalisée par Substance Stratégies à la demande du Regroupement pour la valorisation de la paternité.
Guillaume Painchaud, médecin de famille, LMCC, CCMF, Psychothérapeute, B.Sc Physiothérapie, Professeur de clinique. En pratique médicale depuis 2000, il a débuté la psychothérapie en 2006, avec un intérêt marqué pour la santé des hommes.
Lise Bilodeau, présidente-fondatrice de l'Action des nouvelles conjointes & nouveaux conjoints (ANCQ).
L'initiative des ANNCQ, Agence d'Action
L'initiative du papa en 2017 est le deuxième volet du projet « Agence d'Action », un projet de recherche engagé dans la promotion et l'accompagnement des pères dans leur engagement parental, ainsi que de l'accompagnement des femmes dans leur rôle.

Activité gratuite
CLIQUEZ ICI POUR RÉSERVER
Pour plus d'information :
alderlydo@gmail.com


Cette activité est organisée conjointement par :
FAMILLE Québec
Action des nouvelles conjointes & nouveaux conjoints (ANCQ)

Les vidéoconférences de ces trois conférences sont disponible sur le lien suivant : <http://www.famillepointhebec.com/fr/lire/evenement?id=225>

Un riche échange avec la soixantaine de participants a été tenu suite aux conférences sur ce même thème.



L'organisme élabore ou contribue à l'élaboration de plates-formes de revendications : constitution de dossiers, rassemblement des documents pertinents, préparation de grilles d'analyse, recherche-action, etc.

25-06-19	Karl Larouche, étudiant doctorat en psychologie
	Recherche et intervention Lab. Psy sociale. Université Laval :



Monsieur Karl Larouche a contacté l'ANCQ dans le cadre de son doctorat sur la thèse de « l'Engagement paternel dans le contexte de la séparation conjugale ».

L'organisme fait l'analyse ou contribue à l'analyse de projets de loi, de règlements ou de cadres réglementaires émanant de différents paliers de gouvernement (fédéral, provincial, municipal) ou d'instances publiques.

21-06-19	Entrevue avec Gérard Deltell sur le mémoire déposé conjointement avec le Conseil égalité parental du Canada sur le projet de Loi C-78, modification de la loi sur le divorce Entériné le 23 juin 2019
----------	---



Par le projet de loi C-78 modifiant la Loi sur le divorce, le gouvernement fédéral souhaite moderniser et améliorer les pratiques ainsi que les résultats en matière de droit de la famille. Il veut, principalement :

- S'assurer que l'intérêt supérieur de l'enfant devienne un principe de droit;
- Lutter contre la violence familiale;
- Réduire la pauvreté chez les enfants.

L'actuelle Loi sur le divorce n'impose pas aux époux qui se séparent l'obligation d'agir dans « l'intérêt de l'enfant ». La nouvelle loi prévoit que les parties doivent faire de leur mieux pour protéger les enfants des conflits découlant de leur décision. Les parents devront agir dans le respect de leur enfant et dans son meilleur intérêt au-delà des motifs de la séparation. Cet intérêt de l'enfant se définit par une relation de coparentalité constructive, climat qui devra être soutenu par les conseillers juridiques impliqués. Un plan parental présentant les éléments sur lesquels les parents s'entendent relativement au temps parental, aux responsabilités décisionnelles ou aux contacts à l'égard de l'enfant sera souhaitable.



L'organisme fait l'analyse d'énoncés budgétaires, de documents de consultation, de politiques et d'orientations issus de différents paliers de gouvernement ou d'instances publiques.

L'ANCQ a publié un article pour faire l'analyse du projet de loi C-78 dans la revue *Familléduc*, Février 2019.



L'Action des Nouvelles Conjointes et Nouveaux Conjoints du Québec (ANCQ) se positionne comme une plateforme de revendications sociales et politiques. Nous revendiquons le fait que les enfants aient droit à leurs deux parents, donc à ***l'égalité parentale*** : partage égal entre les époux de la responsabilité et la prise de décision en ce qui concerne les soins, le soutien et le développement continu de leurs enfants. Nous revendiquons que les enfants aient droit d'être entendus lorsque les décisions sur l'égalité parentale les concernent : ils sont trop souvent ignorés et manipulés par les services qui les accompagnent.

Notre expérience du système actuel a créé la nécessité vitale de dénoncer les injustices, les reports de cause, les temps inappropriés (4 ans) pour régler une rupture. Nous devons nous impliquer pour être un agent de changement pour :

- Demander la modification de la loi sur le divorce (gouvernement fédéral);
- Demander au gouvernement du Québec d'amender la " Table de fixation de pension alimentaire pour enfants « veillotte de 1999 », et tout ce qu'elle comporte d'injustice pour les pères;
- Demander que l'Arrêt de la Cour Suprême Boston-vs Boston soit respectée dans intégralité tels que les 5 juges le déclarent à l'effet qu'une pension alimentaire payée à l'ex-épouse après une retraite est une double indemnité.

Nous demandons des modifications législatives pour un système équitable :

- Que le projet Loi sur l'égalité parentale soit promulgué pour le bien-être des enfants.
- Que soit reconnu que nos enfants obtiendront la certitude, après une rupture parentale, que le contexte juridique et social leur donnera accès à leurs DEUX parents et ce, sans discrimination.
- Que soit promulguée la présomption de garde partagée lors d'une rupture.
- Que soit retirée la pratique qui consiste à ajouter au revenu de l'homme en instance de divorce celui de sa nouvelle conjointe, tandis que la Cour ignore la présence d'un nouveau conjoint dans la vie de l'ex.
- Que soit amendée la Loi sur le divorce afin que la pension payée à l'ex-épouse, sans enfants, soit limitée dans le temps (2 ans).
- Que soit annulée systématiquement la pension alimentaire à la prise de retraite d'une des parties.

« Ensemble pour un système moderne respectant toutes les personnes impliquées! »



Consultation publique sur les droits de la famille

L'organisme rédige ou contribue à la rédaction d'avis, de mémoires ou d'autres documents du genre touchant des situations problématiques auxquelles il désire sensibiliser la population ou les instances publiques.

13-05-19	Présentation Mémoire à l'équipe de la Ministre de la Justice
----------	--

Nous avons présenté notre point de vue concernant la réforme du droit familial en ce qui concerne les pensions alimentaires, le droit de garde, le droit de visite, la médiation, le patrimoine familial ou la prestation compensatoire, le droit de contracter librement une entente conjugale ou de vie familiale ainsi que toutes autres approches qui pourraient améliorer le règlement de conflit et déjudiciariser les conflits familiaux pour le l'intérêt supérieur des enfants.

Nous reconnaissons les problématiques liées à la séparation par les deux conjoints. Des solutions d'ordre social doivent être créées.

Nous proposons :

- Que soient élaborées des structures et mis sur pied des organismes qui aideront les conjoints divorcés non autonomes à se reprendre en mains en développant des habiletés pour réintégrer le marché du travail.
- Qu'une aide soit apportée aux nouvelles cellules familiales pour vivre décemment après un divorce.

16-05-19	Eric LeRay, SKYPE Tournage sur la consultation publique, sur le droit de la famille
----------	---

L'ANCQ a fait un tournage afin de pouvoir véhiculer ses messages. La révision de la Loi sur le divorce était l'opportunité de voir à l'intérêt suprême de l'enfant. L'enfant devrait avoir une relation significative avec ses deux parents. La garde partagée devrait être la norme, celle-ci assurerait que l'enfant a accès à ses deux parents et permettrait aux deux parents d'assurer leur indépendance financière indépendamment de l'autre. Avant tout, les parents sont deux êtres égaux et devraient rester indépendants.

Au Québec, la révision du droit de la famille doit permettre d'instaurer des procédures équitables. Si pour des raisons propres au couple, la garde doit être accordée à un parent seulement, en donnant à l'autre, que des droits de visite, le règlement devrait prévoir que le parent non gardien puisse garder des ressources financières afin qu'il puisse faire des sorties avec ses enfants ou des activités qu'ils ne peuvent faire avec le parent gardien. Cela aurait le mérite que le peu de temps passé avec les enfants soit de meilleure qualité. Aujourd'hui la façon de concevoir la garde, c'est de donner la garde exclusive à un parent et lui accorder une grande partie des ressources financières de l'autre parent en plus de garder tous les crédits et déductions de l'état. Le parent non gardien se voit considérer comme une personne célibataire même quand il supporte toutes les dépenses des enfants incluant celles de la mère.



L'organisme produit ou contribue à la production d'avis sur les conditions d'exercice des droits existants.



Présentation d'un mémoire lors de la consultation sur la réforme du droit de la famille en mai 2019

La réforme doit couvrir tous les enjeux de la famille. Les parents doivent être considérés égaux, quelques-uns possèdent des forces sur un aspect l'autre sur un autre volet, les deux parents tirent profit de l'autre. Lors d'une séparation, l'un ne devrait pas être redevable à l'autre. Les intervenants dans le système devraient être plus imputables sur les dérives des procédures.

Voici les conclusions présentées :

- 1 Procéder à la révision de la Table de fixation de pension alimentaire pour enfants
- 2- Restreindre les critères applicables aux « frais particuliers »
- 3- Exiger aux enfants jeunes adultes bénéficiant d'une pension alimentaire pour enfant une obligation de résultats
- 4- Accorder une attention particulière aux demandes de garde exclusive en raison d'un déménagement, 5-
- 5- Orienter la solution juridique, qu'elle soit en médiation ou non, afin de sensibiliser les deux parents au bénéfice de maintenir les relations familiales avec les grands-parents et le reste de la famille élargie,
- 6- Prévoir une réforme de l'appareil judiciaire axée sur la médiation
- 7- Prendre les responsabilités judiciaires du Québec en mains afin de revoir l'application de la loi fédérale sur le divorce. Nous recommandons à cet effet de limiter à 5 ans la période d'admissibilité d'un conjoint à l'aide alimentaire en régime de conjugalité.
- 8- Enfin, nous recommandons que le gouvernement du Québec agisse plus concrètement, que ce soit par des campagnes de sensibilisation ou des actions ciblées chez les jeunes générations, afin d'éduquer la population québécoise à l'importance de consulter un notaire lorsque deux individus partagent une union, quel qu'en soit le modèle.

Les tribunaux devraient s'inspirer des propositions mises de l'avant lors du forum justice basé sur le rapport de l'honorable juge Cromwell. Le processus Larosa PCR devrait être mis en place pour tous les dossiers de séparation avec enfants. Les conjoints, peu importe leur état matrimonial, devraient toujours conserver le droit de contracter leur entente matrimoniale, sur la base de deux conjoints égaux, l'un ne devrait pas être redevable à l'autre. Le soulèvement d'une interdépendance et d'une solidarité est soulevé seulement pour que les pères compensent la mère.

Si le souhait est de soutenir tout particulièrement la mère, la solidarité devrait se faire au niveau social par les impôts des particuliers déjà gradués par les différentes tranches de salaire et de situation familiale. La réforme doit tout remettre en question sur le règlement des conflits familiaux en considérant toutes les parties sur un pied d'égalité. La solidarité se fera par les taxes des particuliers.



Mobilisation sociale

L'organisme incite ses membres à s'engager dans des actions ou des activités collectives destinées à interpeller l'opinion publique et les représentants politiques et gouvernementaux : envois massifs de courrier (cartes postales, lettres, télécopies, courriels), participation aux tribunes médiatiques appropriées, marches, manifestations pacifiques, etc.

Les membres ont été invité à signer la pétition déposée à l'Assemblée nationale : « Garde partagée des enfants appliquée par défaut en cas de séparation »

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques décennies on assiste à une transformation des modèles familiaux caractérisée, entre autres, par une augmentation du nombre de familles qui se séparent;

CONSIDÉRANT QUE les enfants ont le droit de passer un temps égal avec chacun de leurs parents qu'ils aiment et qui les aiment;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses recherches concluent qu'il faut maximiser le temps que les enfants passent avec chacun de leurs parents pour éviter un désengagement relationnel;

CONSIDÉRANT QU'il est important de reconnaître le rôle prépondérant et l'engagement premier de chaque parent auprès de leurs enfants;

CONSIDÉRANT QUE souvent le système judiciaire actuel octroie la garde principale de l'enfant prioritairement à la mère, si les parents sont en désaccord;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des conflits parentaux tournent autour de la garde de l'enfant et que si l'on appliquait par défaut la garde partagée, les parents pourraient concentrer leur énergie sur leurs enfants au lieu du conflit;

CONSIDÉRANT QU'il faut repenser à une plus grande équité, notamment dans le partage du temps parental entre les deux parents, et cela dans le plus grand intérêt de l'enfant;

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que :

Si les parents sont aptes, la garde partagée soit appliquée par défaut pour les enfants en cas de séparation de leurs parents;

Si des contraintes d'ordre géographique ne permettent pas l'application de la garde partagée, le principe du maximum de contacts avec le parent « non-gardien » soit appliqué.



Participation au 5^e Rendez-vous en Santé et Bien-Être des hommes.

Le regroupement provincial en santé et bien-être des hommes, créé en novembre 2011, a été reconnu par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en octobre 2013. Il compte actuellement 61 membres répartis à travers le Québec. Il regroupe des organismes, regroupements d'organismes et individus qui viennent en aide aux hommes et se préoccupent de leur santé et de leur bien-être (SBEH). Le Regroupement bénéficie d'une subvention au fonctionnement du MSSS.



La Journée internationale des hommes est un événement international célébré tous les 19 novembre depuis 1999. Elle vise à revaloriser le rôle des hommes au sein de la société ainsi qu'à mettre en lumière les domaines dans lesquels les différences hommes-femmes les désavantagent.

L'ANCQ a été l'organisatrice de cet événement au Québec.

Une journée dédiée au Partage « entre eux » avec les conférenciers :



Yvon Dallaire,
Écrivain, conférenciers
sur la condition masculine
et les relations hommes-femmes



Me Louis Baribeau,
Avocat médiateur en droit familial
dévoué auprès des clientes comme
Autonhommie, et l'ANCQ



Serge Ferrand
Écrivain, réalisateur, bédéiste



Nicole Desjardins
Psychothérapeute - relations de couples



François Brooks
Philosophe-écrivain

Par notre présence dans différentes associations :

- Leading women for shared parentings
- Conseil pour l'égalité parentale du Canada
- Papa en action
- FamillePointQuébec
- Regroupement provincial pour la santé des hommes



Le rayonnement national-international

France, auteur Kérim Maamer



Livre « Au Cœur du masculin »

Malgré leur désarroi, ces hommes cherchent des solutions, s'expriment, dénoncent... « Au **cœur du masculin** » est un témoignage de souffrance des hommes qui nous baigne dans leurs états d'âme, évoqués sous différents tons de l'émotionnel, l'ironie, la révolte, l'exigence... Dans tous les cas, l'expérience de leur vécu.

La mission de L'ANCQ et l'engagement de Madame Lise Bilodeau sont citées à la page 345.

Boston, Conférence ICSP Boston

Publiée dans une revue scientifique internationale. Nous étions représentés par Jacques Venderslyen.

Buts et objectifs de la Conférence internationale sur la recherche

La Conférence internationale sur la recherche est une organisation fédérée qui se consacre à rassembler un nombre important d'événements savants divers pour une présentation dans le cadre du programme de la conférence. Les événements se dérouleront sur une période de temps pendant la conférence en fonction du nombre et de la durée des présentations. Avec sa haute qualité, il offre une valeur exceptionnelle aux étudiants, universitaires et chercheurs de l'industrie.



Représentation

L'organisme rencontre les représentants des administrateurs publics ou parapublics visées par les dossiers qu'il traite.

Présentation au Comité du coroner, un document sur la violence conjugale 2018-2019

L'ANCQ a rédigé un rapport qui a été déposé au Coroner en chef démontrant qu'il est possible de travailler en amont lors des ruptures et non d'attendre le drame. En ce qui concerne la demande de l'ANCQ d'être intégré au Comité du coroner sur la question, elle a été refusée en alléguant que l'ANCQ n'est pas un organisme subventionné.

L'organisme présente son point de vue aux instances visées par ses dossiers.

Rencontre au Cabinet de la Justice de la ministre Lebel 2019

Suite à leur invitation, l'ANCQ a rencontré l'équipe la Ministre Sonia LeBel pour lui présenter notre point de vue concernant la réforme du droit familial en ce qui concerne les pensions alimentaires, le droit de garde, le droit de visite, la médiation, le patrimoine familial ou la prestation compensatoire, le droit de contracter librement une entente conjugale ou de vie familiale ainsi que toutes autres approches qui pourraient améliorer le règlement de conflit et déjudiciariser les conflits familiaux pour le l'intérêt supérieur des enfants. Nous souhaitons recevoir l'appui de la Ministre aux revendications des membres de l'ANCQ.

Présentation au CA de l'AFFAD, un document sur « la violence n'a pas de sexe »

Un document a été rédigé pour présenter l'ANCQ aux membres du Conseil d'administration de L'Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFFAD). Ce document démontrait que la violence est non genrée. L'AFFAD avait un projet de colloque sur ce thème, malheureusement ce projet n'aura pas eu lieu.

L'organisme entreprend ou soutient des démarches auprès d'instances judiciaires ou de tribunaux administratifs.



Rencontre avec un juge de la Cour Supérieure

Discussion sur la situation des papas et des nouvelles conjointes lors d'une rupture.
Retour sur la situation au fil des ans et les réalités d'aujourd'hui.



L'organisme rencontre les élus, ou des candidats en temps de campagne électorale, visés par les dossiers ou situations problématiques qu'il traite.

27-05-19	Rencontre député Gérard Deltell
12-12-19	Rencontre député Sylvain Levesque
12-15-19	Rencontre député Mario Asselin

Services aux membres

Suivis personnalisés avec 40 rencontres individuelles :

09-05-19	Rencontre individuelle G.B.	30-09-19	Rencontre individuelle R.C.
09-05-19	Rencontre individuelle C.G.	04-10-19	Rencontre individuelle A.C.
23-05-19	Rencontre individuelle R.B.	15-10-19	Rencontre individuelle A.A.
30-05-19	Rencontre individuelle D.C.	18-10-19	Rencontre individuelle D.A.M.
31-05-19	Rencontre individuelle D.A.	23-10-19	Rencontre individuelle S.C.
07-06-19	Rencontre individuelle : D.	29-10-19	Rencontre individuelle D.M.
12-06-19	Rencontre individuelle. A.P.	15-11-19	Rencontre individuelle F.B
12-06-19	Rencontre individuelle L.C.	21-11-19	Rencontre individuelle S.G.
17-06-19	Rencontre individuelle A.L.	27-11-19	Rencontre individuelle R.F
26-06-19	Rencontre individuelle : R.M.	28-11-19	Rencontre individuelle D.P.
12-07-19	Rencontre individuelle S.A.	29-11-19	Rencontre individuelle S.S. & D.M.
18-07-19	Rencontre individuelle P.V.	07-01-20	Rencontre individuelle M.L.
24-07-19	Rencontre individuelle L.C.	14-01-20	Rencontre individuelle R.B.
23-08-19	Rencontre individuelle C.B.	10-01-20	Rencontre individuelle : S.T.
29-08-19	Rencontre individuelle R.C.	23-01-20	Rencontre individuelle C.B.
18-09-19	Rencontre individuelle H.	24-01-20	Rencontre individuelle M.R.
19-09-19	Rencontre individuelle A.C.	21-02-20	Rencontre individuelle L.L.
20-09-19	Rencontre individuelle G.T.	08-03-20	Rencontre individuelle A.B.
21-09-19	Rencontre individuelle du Saguenay	19-03-20	Rencontre individuelle S.B.
30-05-19	Rencontre individuelle D.C.		
19-09-19	Entrevue avec A.L.		

Soutien téléphonique :

285 téléphones reçus pour diverses raisons : situations critiques lors d'une rupture, demandes d'information, besoin de support émotionnel, besoin d'aide pour trouver un logement, avocat, bureau de médiations



Communication électronique :

324 réponses courriels

15 envois via Mailchimp - Contact mensuel avec les membres

Œuvre charitable

Un aspect de la mission de l'ANCQ est de soutenir les membres en situation de crise à partir de donations. Deux interventions ont été faites.

08-07-19	Hébergement d'un père D.B.
30-05-19	Don alimentaire D.C.

Domaine administratif

Gouvernance :

Nous avons mandaté la directrice de FamillePointQuébec pour la révision des processus de gouvernance afin de moderniser les pratiques de l'ANCQ et ainsi espérer être conformes pour l'obtention d'une subvention gouvernementale.

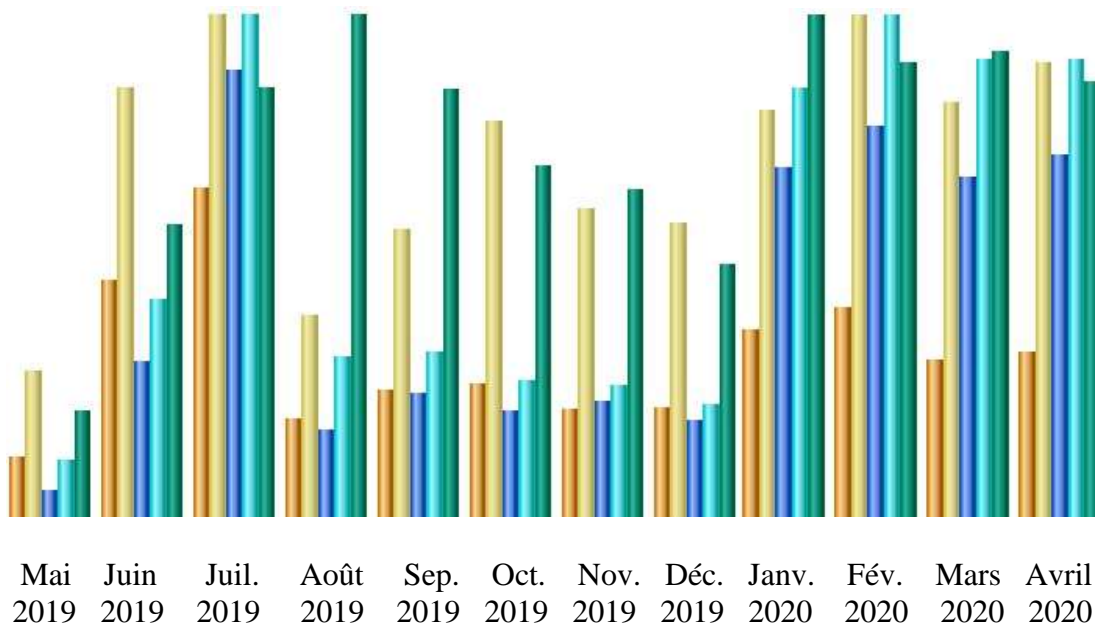
Afin de rencontrer cet objectif, plusieurs gestes ont été posés :

- Révision des Règlements généraux de l'ANCQ;
- Assemblée générale spéciale des membres pour adopter les Règlements généraux;
- Le Conseil d'administration a nommé une nouvelle équipe de dirigeants;
- Rédaction et adoption d'un Plan d'Action pour l'année en cours;
- Rédaction et adoption de plusieurs politiques de fonctionnement ;
- Rédaction du Rapport annuel;
- Élaboration d'une nouvelle plate-forme pour le rapport annuel des activités.



Communication :

Le site Internet de l'ANCQ a débuté une transformation ciblée sur le service aux membres et l'ensemble des actions de l'association. Un début prometteur qui se terminera lors du prochain exercice. Ci-joint, les statistiques du site :



Mois	Visiteurs uniques	Nombre de visites	Pages	Hits	Bande passante
Mai 2019	1 158	2 774	9 538	19 939	481 MB
Juin 2019	4 510	8 139	54 430	76 149	1 290 MB
Juil. 2019	6 245	9 510	154 982	173 598	1 890 MB
Août 2019	1 859	3 812	30 817	55 748	2 200 MB
Sep. 2019	2 383	5 447	42 445	56 927	1 880 MB
Oct. 2019	2 573	7 515	37 499	47 568	1 540 MB
Nov. 2019	2 035	5 829	39 687	45 568	1 430 MB
Déc. 2019	2 085	5 593	33 711	38 763	1 110 MB
Janv. 2020	1 890	4 122	28 924	35 579	1 310 MB
Fév. 2020	2 140	5 071	32 349	41 417	1 190 MB
Mars 2020	1 579	4 215	28 263	37 943	1 220 MB
Avril 2020	1 665	4 616	30 059	37 773	1 140 MB
Totaux	30 122	66 643	522 704	666 972	14 791 MB



Administration

Mise en place d'un nouveau registre de statut de membre de l'organisme.

Mise en place d'un protocole de comptabilité pour faire le suivi entre les adhésions et dons.

Mise en place de l'informatisation complète de la comptabilité et des comptes payables.

Mise en place d'un registre pour tenir hebdomadairement les entrées informatiques des téléphones reçus, des demandes faites par courriel et des rencontres personnalisées.

Conclusion

Cette année fut riche en changements. L'ANCQ a modifié ses règlements généraux pour transiter officiellement vers un organisme communautaire, statut reflétant la réalité terrain. Suite à ces changements, l'organisme se dote de sa première directrice générale en la personne de Lise Bilodeau fondatrice de l'association. Une révision des procédures a amené plusieurs modifications de pratique, réel défi quotidien après des années de fonctionnement au gré des besoins. Sans perdre l'objectif de bien desservir les membres, les efforts de transformations ne furent pas ménagés.

Tous les membres du Conseil d'administration furent impliqués pour l'implantation de procédures visant la pérennité de l'organisme. Des mandats clairs furent attribués, et cette année, nous espérons sincèrement être conformes pour l'octroi d'une subvention de la part du SACAIS, subvention pierre angulaire de notre pérennité.

La mission de l'ANCQ est toujours aussi pertinente, il est essentiel qu'ensemble nous soyons en mesure de continuer afin de nous assurer que les familles reconstituées de nouvelles conjointes et nouveaux conjoints puissent vivre en toute équité !